

La colère des riverains contre l'antenne

Blaison-Saint-Sulpice — Une antenne de 30 mètres va être érigée, lundi, dans le hameau de la Touche. Une construction qui se fait contre la volonté des riverains qui estiment n'avoir jamais été écoutés.

De la Loire, on distingue en hauteur les trois moulins du Pied-Renard. « **Bientôt, ils seront cachés par l'antenne-relais d'Orange** », persifle les riverains de ce mât, haut de 30 mètres, dont ils ne veulent pas. Dimanche, une centaine d'opposants se sont réunis dans le hameau de la Touche, à Blaison-Gohier, près d'Angers.

Cette histoire d'antenne-relais, ils la vivent depuis deux ans comme celle du pot de fer contre le pot de terre. Avec les 22 habitants du hameau et les nombreux riverains d'un côté. Le groupe Orange de l'autre. Pour eux, l'histoire est jouée d'avance. « **L'antenne va être installée à partir du 28 septembre** », précise Michèle Bruny qui est à la tête d'un collectif.

Une procédure « non démocratique »

Or, cette antenne, ils la refusent pour quatre raisons. Pour eux, elle formera une verue dans une zone patrimoniale, à 500 mètres de l'église classée de Blaison et dans la vallée de la Loire, classée à l'Unesco. Les riverains craignent une dévaluation de leurs maisons situées à partir de 60 m de l'antenne. Et des conséquences sur leur santé. Enfin, ils disent ne pas avoir été entendus et dénoncent une procédure « non démocratique ».

« **Nous avons besoin d'une antenne dans le secteur. Mais pas à proximité des maisons et pas comme cela s'est fait** », insiste Claude Blanchard, un des habitants.

Promise dans le programme de la précédente municipalité, le projet d'antenne a été autorisé à cet endroit par l'ancien maire, Dominique Ozange, « **sans que les membres du conseil soient au courant** ». La loi Élan autorise cette procédure, mais l'affaire fait un tel bruit que le maire en vient



Les riverains sur les lieux où l'antenne va être implantée.

PHOTO : OUEST-FRANCE

à démissionner en mai 2019.

Orange dit avoir « toutes les autorisations »

À l'opposé de son maire, l'ancienne équipe refuse l'antenne de la Touche. Un autre site est proposé, plus éloigné des maisons. Mais le nouveau maire, Jean-Claude Legendre, ne souhaite apparemment pas revenir sur un projet déjà ficelé. « **Il ne veut pas se mettre dans l'illégalité en s'opposant à cette antenne** », regrettent les riverains.

Désormais, les habitants se retrouvent seuls face à un opérateur, Orange, dont les responsables restent injoignables, disent-ils. Pas pour

Ouest-France qui a pu joindre Robert Mitu, le délégué régional d'Orange. « **Nous avons toutes les autorisations. Celle de l'ancien maire et celle de l'Architecte des bâtiments de France.** »

Robert Mitu revient sur les origines de ce projet. « **Blaison souffre d'un déficit de couverture. Il faut installer une antenne pour les particuliers comme pour les entreprises.** » Pourquoi ne pas avoir choisi l'autre site ? « **Une étude technique a démontré que celui de la Touche apportait une couverture pour un plus grand nombre d'habitants.** »

Toutefois, Orange ne se prononce pour la supposée dégradation de

l'environnement naturel et patrimonial. D'où la question de Michèle Bruny. « **Si je repeins les volets de ma maison, l'Architecte des bâtiments de France va me dire que je dénature les lieux. Et là, Orange installe une antenne avec l'aval de l'architecte. Comment est-ce possible ?** »

Ce mardi, nous avons cherché à joindre par mail et par téléphone les Architectes des bâtiments de France (ABF) du Maine-et-Loire pour leur poser la question. Nous n'avons pas eu de retour.

Jean-François VALLEE.